



Procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne

Scrutin du 25 juin 2026

Objet du scrutin : Election des représentants des établissements publics locaux

Le jeudi 25 juin 2026, au siège social du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Yonne (CDG89), situé au 47 rue Théodore de Bèze à Auxerre, s'est réunie la commission de recensement et de dépouillement des votes instituée par l'arrêté du 13 mai 2026 du Président du CDG 89, dans les conditions prévues par le décret n°85-643 du 26 juin 1985.

- Secrétaire : Eugénie DEPUYDT
- Représentant(s) des liste(s) :
Liste présentée par Madame Simone MANGEON : Simone MANGEON

A 9.heures 56.minutes, le Président a déclaré le scrutin ouvert.

La commission de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 : La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

Ont été mises à part, sans avoir donné lieu à émargement, les enveloppes extérieures suivantes :

	Nombre d'enveloppes
- non acheminées par la poste.....	1
- parvenues au bureau central de vote après l'heure fixée pour la clôture du scrutin.....	1
- ne comportant pas la signature de l'électeur et son nom écrit lisiblement.....	0
- parvenue en plusieurs exemplaires sous la signature d'un même électeur.....	0
- comprenant un nombre d'enveloppes intérieures différent par rapport au nombre de voix attribuées.....	1
- autres cas de nullité.....	1

A 11 heures 30, le Président a publiquement déclaré le scrutin clos.

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

- nombre d'électeurs inscrits dans le département : 70
- nombre d'enveloppes reçues au centre de gestion..... : 39
- nombre d'enveloppes dans l'urne..... : 184

Puis, il a procédé au dépouillement des votes.

Ont été dénombrés :

- Total des voix attribuées aux électeurs : 373
- Nombre de Bulletins nuls : 3
- Nombre de Bulletins blancs : 0

- **Nombre de suffrages valablement exprimés : 370**

Nombre de voix obtenues par chacune des listes en présence :

Titre de la liste	Nombre de voix obtenues
- Liste présentée par Madame Simone MANGEON	370

Attribution des sièges :

Considérant qu'au moment du dépôt de liste de candidats, une seule liste a été déposée au CDG 89 avant le 1^{er} juin 2026 (16h00).

Considérant qu'il n'y a pas lieu de procéder au calcul de l'attribution des sièges au quotient électoral.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus :

Administrateurs titulaires					Administrateurs suppléants				
Civilité	NOM	Prénom	Mandat	Collectivité	Civilité	NOM	Prénom	Mandat	Collectivité
Mme	MANGEON	Simone	Conseillère communautaire	Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais	M	BAUSSART	Jérôme	Conseil communautaire	Communauté de communes du Jovinien
M	BOERIO	Camille	1 ^{er} Vice-Président	Communauté de communes Avallon Vézelay Morvan	Mme	SAINCIERGE	Jeanne	Conseillère Communautaire	Communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Observations et réclamations :

.....

.....

.....

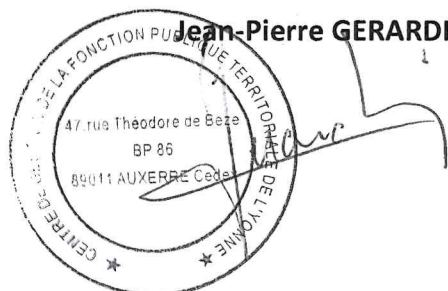
.....

.....

Le présent procès-verbal, dressé et clos, à 11 heures 30 le 25 juin 2026 est signé, après lecture, par les membres du bureau de vote.

Le Président,

Jean-Pierre GERARDIN



Le Secrétaire,

Eugénie DEPUYDT

Les représentants de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes

M. Jean-Pierre BARRET,
Maire de Champlay

M. Jean-François CHABOLLE,
Président de la communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne

M. Michel CODRAN,

Maire de Vassy sous Pisy

M. Pascal VOVOS,

Maire de Sommechaize